

les Nations unies ont adopté une résolution spéciale invitant le Chili à respecter la liberté fondamentale.

Le 9 octobre 1974, un groupe de 24 Canadiens éminents composé de dirigeants des Églises, des syndicats et des établissements d'enseignement, sont venus sur la colline du Parlement présenter un mémoire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) et au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras). Le mémoire affirmait que la politique canadienne à l'égard du Chili n'avait pas été à la hauteur des besoins humains et que les gestes du gouvernement ne reflétaient pas la préoccupation des Canadiens pour les idéaux des Nations Unies et la justice sociale.

Plus précisément, le mémoire déclarait que le Canada était pratiquement resté impassible devant l'écrasement des institutions démocratiques au Chili, le règne systématique de la terreur, le simulacre de justice et la brutalité qui ont caractérisé le régime militaire.

Pour ce qui est des relations économiques, le mémoire accusait le Canada d'avoir collaboré avec les organisations multilatérales dominées par les États-Unis pour fournir une assistance économique à la junte. Les institutions du gouvernement canadien et les entreprises canadiennes se sont donné le mot pour favoriser les placements canadiens au Chili.

Pour ce qui est de l'immigration, le mémoire reprochait au Canada d'avoir agi de mauvaise grâce et avec lenteur pour accueillir les réfugiés du coup d'État. Seulement 955 Chiliens ont été admis au Canada au cours des six premiers mois de 1974, moins qu'il en est venu de l'Équateur. Il y en a donc 955, par rapport à 184 pour le premier semestre de 1973, mais ce n'est pas cela qui résoudra le problème. Les sentiments humanitaires exprimés par le gouvernement canadien ont été contredits par les lenteurs administratives et les interrogatoires excessifs menés par les services de sécurité, déclare le mémoire.

● (2220)

Ce long mémoire comportait 14 recommandations et demandait notamment au gouvernement d'élargir son programme à l'intention des réfugiés chiliens afin de permettre à 10,000 personnes d'entrer au Canada à titre de réfugié. Cette catégorie spéciale inclurait des gens détenus dans des prisons et des camps de concentration, ceux qui sont persécutés par les autorités et ceux qui ont trouvé un abri temporaire dans d'autres pays comme Panama, le Pérou et l'Argentine.

Le 22 octobre, je demandais au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration ce qu'il comptait faire en réponse à ces recommandations. Jusqu'ici il n'y a pas eu de réponse. Le Conseil canadien des Églises, qui a participé à la rédaction du mémoire, a toutefois reçu une réponse du bureau du ministre des Affaires extérieures. C'est cette réponse qui me tracasse le plus, et c'est pour cette raison que j'ai pris la parole ce soir. En effet, le ministère des Affaires extérieures a déclaré que la situation au Chili revenait à la normale et que notre appui à la résolution des Nations Unies prouvait notre préoccupation à l'égard du respect des droits de l'homme au Chili.

Mais la situation au Chili s'aggrave au lieu de se normaliser. Des procès ont lieu en secret dans la marine chilienne et des arrêts de mort sont demandés. De nouveaux réfugiés assiègent les ambassades d'Italie et de Colombie. Le Mexique a rompu ses relations diplomatiques avec le Chili. Non satisfaite des 2,500 Chiliens qu'elle a fait périr de mort violente depuis le coup d'État, la junte resserre son emprise. Le Conseil mondial des Églises vient d'adres-

### L'ajournement

ser un télégramme à son bureau canadien, l'invitant à accroître son appui aux efforts multiconfessionnels déployés au Chili et en Argentine, où les travailleurs et les paysans ordinaires sont aux prises avec des vagues d'incarcération. Selon les estimations du Conseil mondial des Églises, il y aurait présentement en Argentine 100,000 réfugiés chiliens, dont 15,000 d'enregistrés, ce qui représente une augmentation de 50 p. 100 depuis quelques mois.

Devant tous ces faits, le gouvernement canadien devrait manifester une grande préoccupation, il ne devrait pas se contenter d'appuyer une résolution des Nations Unies. Si nous ne réévaluons pas nos relations économiques avec le Chili pour éviter de nous trouver dans la situation peu enviable de partisans de la répression, ne pourrions-nous pas au moins ouvrir nos portes un peu plus largement? Le gouvernement du Chili a offert de relâcher les prisonniers politiques qui ont un pays où aller. Nous pourrions sûrement ne pas en rester à la déclaration du ministre de l'Immigration qui nous assure que le bureau spécial de l'immigration canadienne à Santiago restera ouvert. Le mémoire présenté au gouvernement va bien plus au fond du problème, et il exige de nous une autre réaction que la simple déclaration du ministre qui nous assure que les demandes émanant des réfugiés seront examinées.

J'ai rencontré quelques-uns des Chiliens qui se sont réfugiés au Canada, ce sont des gens qui appartiennent aux professions libérales, à la classe moyenne et à la classe des travailleurs, leur seul crime a été de désirer la liberté. Il faut certes appliquer des mesures rigoureuses de sécurité et elles le sont. Dans un groupe de 12,165 requérants chiliens, 45 seulement ont été refusés pour des raisons de sécurité, mais parmi les autres, bien peu ont été admis au Canada.

Nous devrions chasser de notre esprit l'idée que les réfugiés chiliens sont des communistes ou des marxistes. Ce n'est pas parce que le président assassiné Salvador Allende était à la tête d'un régime marxiste que tous les Chiliens sont d'idéologie communiste. Comme le faisait remarquer le révérend John Zimmerman, secrétaire exécutif du Conseil luthérien du Canada, lorsqu'il est venu sur la colline parlementaire à la tête d'une délégation, ces gens, s'ils vivaient au Canada, seraient des membres ordinaires des syndicats ouvriers. Ils ne sont certainement pas plus dangereux pour la société canadienne que les Hongrois, les Tchèques et les Ougandais que le Canada a accueillis quand ils étaient dans l'épreuve.

Le Canada a une réputation de compassion bien méritée. Nous avons une société socio-économiquement forte pour appuyer cette réputation. Aujourd'hui, un autre groupe de personnes opprimées, les Chiliens, nous demandent de les aider.

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social):** Monsieur l'Orateur, je suis heureux de pouvoir répondre au député au nom du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Andras) qui n'a pu se rendre ici ce soir. D'abord, permettez-moi de dire que le Canada a fait plus d'efforts que tout autre pays pour ouvrir des bureaux au Chili en vue d'accueillir en permanence des réfugiés comme le prouve le grand nombre de réfugiés autorisés à venir au Canada. Dans les circonstances, nos efforts se sont fondés sur des considérations humanitaires.

Au sujet de l'étude dont a parlé le député et que le Conseil canadien des Églises et d'autres organismes ont récemment présentée au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, leurs recommandations sont à l'étude et l'on y répondra sous peu.